

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Schéma directeur des cheminements doux entre les espaces naturels de
l'agglomération - Présentation**

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 22 septembre 2006, une continuité de cheminements, offrant un parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique de la Communauté Urbaine pourrait être mise en œuvre à travers une boucle primaire complétée de boucles locales.

L'objectif de cette action de la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable est de prendre en compte l'intérêt du développement des modes de transport doux au sein de l'agglomération pour permettre d'accéder à certains espaces protégés sans avoir recours à un véhicule motorisé. Elle intègre plusieurs valeurs environnementales telles que les économies d'énergies, la diminution des émissions de gaz à effets de serre, la limitation de l'imperméabilisation des sols, la valorisation de la biodiversité...

L'état des lieux dressé par les services communautaires, en liaison avec les services du Conseil Général de la Gironde en charge du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R), permet de proposer un tracé du parcours de la boucle primaire. Ainsi, une ceinture de l'agglomération viendrait se raccorder aux cheminements existants ou à créer en bord de fleuve dans le cadre du Plan Garonne et serait complétée en rive droite par un circuit de découverte des marais de la presqu'île.

Une boucle primaire permettra de relier directement entre elles au moins 11 communes de la rive gauche et 7 communes de la rive droite ; elle longera les vallées de six cours d'eau et traversera une trentaine de parcs importants.

Des boucles locales, étudiées à l'initiative des communes, viendront se raccorder à cette boucle primaire et constitueront un maillage des principaux espaces naturels du territoire permettant ainsi aux citoyens de les rejoindre facilement et rapidement.

Ces sentiers réservés prioritairement aux piétons et cyclistes VTC se situeront sur un sol dont moins de 40 % sont en revêtement dur.

L'analyse détaillée, à l'échelle de chaque parcelle cadastrale traversée, fait apparaître les points suivants:

- La longueur totale de la boucle primaire décrite ci-dessus, le long de 18 communes, serait de 104 kilomètres environ.
- Le tracé se situe à 74% dans des parcelles cadastrales en dehors des voiries.
- 84 % du tracé sont déjà maîtrisés par une collectivité publique (domaine public et parcelles appartenant à une collectivité territoriale, un établissement public ou un syndicat intercommunal).
- 82 % du tracé sont déjà ouverts au public
- 30 % seulement du tracé proposé se situent sur un sol en revêtement dur, l'objectif d'un maximum de 40 % fixé par la délibération du 22 septembre 2006 est donc largement atteint.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Bien que plus des $\frac{3}{4}$ du linéaire concerné se situent sur le domaine public et sont aujourd'hui déjà accessibles au public par des sentiers plus ou moins matérialisés sur le terrain, des aménagements doivent être finalisés pour permettre une homogénéisation ainsi qu'un maillage complet de l'ensemble. Ainsi, cinq natures de prestations sont identifiées pour finaliser ces circuits de cheminements doux : les négociations foncières des emprises, les études, les travaux du sol du sentier, la signalétique, les travaux d'accompagnement, la communication :

1 – Les négociations des emprises foncières

Après validation, par les communes concernées, des tracés de ces circuits de découverte, il est proposé de les inscrire en emplacements réservés au PLU au bénéfice des communes.

Les tracés proposés emprunteront au maximum le domaine public et les parcelles déjà maîtrisées par une collectivité publique. Il sera proposé aux communes d'acquérir les emprises situées dans des parcelles privatives puis d'en assurer la gestion. Dans quelques cas très limités, il pourra être envisagé de procéder à une négociation de servitude de passage au profit de la commune.

Dans le cas particulier de cheminement piéton inclus dans une voie verte avec piste cyclable de compétence communautaire, et dans le cas de cheminement piéton sur un trottoir d'une voie communautaire, l'emprise du cheminement pourra être communautaire.

2 – Les études

Aussi bien, en ce qui concerne la boucle primaire et y compris les boucles locales communales, les communes seront maîtres d'ouvrage des projets des cheminements piétons sur leurs territoires, dont elles ont la compétence. Dans le cas particulier de grands espaces naturels communs traversant plusieurs communes, elles pourront mener une étude globale par l'intermédiaire d'organismes intercommunaux comme cela a été fait sur la presqu'île d'Ambès avec « Hauts de Garonne Développement » ou sur les coteaux de la rive droite avec le GIP-GPV.

Ces études devront préciser les attentes du public, les motivations et objectifs du projet. Elles préciseront les interventions des différents maîtres d'ouvrage potentiels pour la réalisation des cheminements : Conseil Général pour les sentiers piétons inclus dans le PDIPR, la CUB pour les voies vertes avec pistes cyclables, les communes pour les autres aménagements. Elles devront être en adéquation avec le type d'usage retenu.

Le tracé des cheminements devra se situer, dans la mesure du possible, à travers ou le long d'espaces naturels (rivières, forêts, coteaux, marais).

3 – Les travaux du sol du sentier

Le cahier des charges des études fera l'objet d'un examen par le comité de pilotage, afin de veiller à une bonne homogénéisation des aménagements réalisés par des maîtres d'ouvrages différents.

Le sol des cheminements est destiné à recevoir des promeneurs ou des VTC. Il est rappelé que le sol des sentiers à aménager ne sera pas revêtu d'enrobé ou de béton ; dans le cas des sols argileux, il pourra être néanmoins drainé et revêtu de couches de grave ou de calcaire compacté.

4 – La signalétique

Une signalétique minimum mais efficace sera recherchée. Le balisage, fil d'Ariane de l'itinéraire, respectera les préconisations de la Fédération Française de randonnée pédestre tout en étant adaptée au milieu périurbain et à la signalisation routière existante.

L'homogénéisation de la signalétique sera elle aussi favorisée afin de garantir une bonne identification des circuits. Un examen des projets en Comité de pilotage permettra d'y veiller.

Le Conseil Général de la Gironde, qui a déjà mis en place une signalétique pour les sentiers de randonnée dans le département, procède actuellement à une étude d'adaptation d'un tel balisage aux zones urbaines dont les conclusions seront prises en compte pour les projets de ces cheminements doux.

Ce balisage doit répondre à plusieurs objectifs :

- signaler sur quel parcours on se trouve
- indiquer les directions et distances des sites naturels, touristiques, culturels et historiques situés sur le circuit lui-même ou à proximité, ainsi que les principaux services d'urgence proches si nécessaire.

La maîtrise d'ouvrage de la signalétique sera assurée par le même maître d'ouvrage que celui du cheminement. Son exploitation sera assurée par le même gestionnaire que celui de la voie sur laquelle elle se trouve qui est le plus souvent propriétaire de l'emprise foncière concernée.

5 – Les travaux d'accompagnement

Compte tenu de la proximité du tour de découverte avec les zones urbaines, une attention particulière sera apportée aux travaux d'accompagnement à réaliser par les communes qui offriront un certain confort aux usagers :

- ☞ aménagement d'aires de stationnement
- ☞ mise en place de poubelles à tri sélectif à quelques intersections du circuit avec les voies urbaines
- ☞ mise en place de bancs et de points d'eau
- ☞ mise en place de panneaux d'information relatifs aux sites d'intérêt majeur.
- ☞ accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

6 – La communication

Il est proposé que la Communauté Urbaine de Bordeaux établisse une carte du territoire communautaire à destination du public et sur laquelle seront reportés :

- la boucle primaire du Tour de découverte de la CUB accompagnée des sentiers du Plan Garonne et de l'antenne de la presqu'île
- des boucles locales étudiées à l'initiative des communes au fur et à mesure de leur validation
- les grands espaces naturels d'intérêt d'agglomération
- le tracé du tramway et arrêts de bus proches afin d'identifier les liaisons possibles avec la boucle primaire
- le tracé des pistes cyclables structurantes permettant notamment la liaison entre la piste Lacanau vers l'Océan et la piste Lapébie vers l'Entre-Deux-Mers
- le circuit Jacquaire des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle étudié sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et qui traverse l'agglomération.
- les parkings de proximité de piste
- les services associés : points d'eau, sanitaires, pharmacies...

RAPPEL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA CUB ET DU DISPOSITIF DE PILOTAGE ACTUEL

Le principe de financement de ces cheminements doux a été précisé par délibération n° 2006/0709 du Conseil de Communauté en date du 22 septembre 2006.

La CUB accompagnera financièrement les communes pour l'aménagement de ces cheminements, au titre de l'intérêt communautaire, en attribuant une aide en subvention d'équipement de 50 % à la commune financeur après déduction des éventuelles subventions votées.

Cette aide n'excèdera pas la part de financement assurée par cette dernière, elle se rapportera aux opérations d'étude, d'aménagement et d'acquisition foncière liées à ces aménagements dans la limite de 30.000 euros par an et par commune.

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2007 sur la ligne 204-20414-8330-D400-OC 04-D1 pour la somme de 450.000 euros.

Des comités techniques par communes seront mis en place ainsi qu'un comité de pilotage.

1 – Composition du Comité de Pilotage

Membres élus :

M. Max GUICHARD, Vice-Président Environnement, Qualité de Vie
M. Vincent FELTESSE, Vice-Président Espaces Naturels (Plan Garonne, Jalles)
M. Pierre BRANA, Vice-Président Transports Collectifs et Intermodalité
M. Michel BROQUA, Vice-Président Politique des Déplacements Stationnements
M. Jean TOUZEAU, Vice-Président Politique de la Ville
M. Patrick PUJOL, Vice-Président Développement Durable
M. Christophe DUPRAT.

Représentants des services :

Communauté Urbaine : chef de projet, DDDEU, DDU, DDUP, Mission Tramway,
Conseil Général.

2 – Représentation cartographique du tour de découverte :

Après validation par les communes du tracé de la boucle primaire, une représentation cartographique sera élaborée et présentée à un prochain Conseil de Communauté, d'ici la fin de l'année 2007.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de valider :

- la mise en œuvre rapide du schéma directeur décrit ci-dessus,
- l'information des communes afin de leur faire valider le tracé de la boucle primaire et de favoriser la réalisation de tronçons fonctionnels de cette boucle primaire et de boucles locales entrant dans le cadre de ce schéma directeur,
- le lancement du plan de communication correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
Le Président

M. Vincent FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AOÛT 2007